

**Extrait des délibérations**

**Commission permanente  
du Conseil départemental des Vosges  
Réunion du lundi 22 octobre 2018**

**Projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales**

**Éléments contextuels liés au « Plan Vosges Ambitions 2021 »**

- enjeu : les équilibres territoriaux ;
- thématique : l'appui aux territoires ;
- action : l'aide à l'animation et l'appui aux territoires ;
- objectif visé par la collectivité : avis sollicité par le Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales.

**Proposition soumise à l'approbation de la Commission permanente**

Conformément au Code de l'urbanisme, par courrier en date du 25 juillet 2018, Monsieur le Président du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Vosges Centrales sollicite l'avis du Département sur le projet de révision du SCoT arrêté par délibération du 4 juin 2018 (97 suffrages exprimés dont 2 abstentions et un contre). Ce projet de révision a été engagé en février 2014 pour évaluer le premier SCoT approuvé en 2007 et intégrer le périmètre de l'ancienne Communauté de communes de Dompain.

Ce schéma comprend :

- le projet d'aménagement et de développement durable qui définit les grands choix de développement ;
- le document d'orientation et d'objectifs qui définit les objectifs ;
- le document d'aménagement artisanal et commercial qui définit les objectifs.

Ce schéma révisé sera mis à l'enquête publique fin 2018 pour une approbation en mars 2019 et constituera donc la nouvelle feuille de route pour 2030. Ce sera alors le début d'une deuxième révision dont l'objectif sera d'intégrer le périmètre de l'ancienne Communauté de communes de Mirecourt.

Le nouveau schéma révisé comporte :

- deux ambitions :
  - renforcer l'attractivité des Vosges ;
  - atteindre l'autonomie énergétique ;

- huit orientations :
  - faciliter l'accueil des entreprises :
    - ✓ positionner le territoire comme une terre d'innovations ;
    - ✓ dynamiser les zones économiques existantes ;
    - ✓ aménager des sites économique et attractifs ;
  - consolider les villes et les bourgs :
    - ✓ organiser le développement autour des pôles de l'armature territoriale ;
    - ✓ redynamiser les centres villes et les cœurs de villages ;
    - ✓ favoriser la solidarité entre les communes ;
  - améliorer la qualité des logements :
    - ✓ reconquérir les friches et lutter contre la vacance ;
    - ✓ prioriser le renouvellement urbain ;
    - ✓ réduire de 20 % les consommations d'énergie des logements d'ici 2030 ;
    - ✓ aménager de nouveaux quartiers d'habitats durables ;
  - structurer et dynamiser le commerce :
    - ✓ polariser le développement commercial à venir ;
    - ✓ soutenir le commerce de proximité ;
    - ✓ renforcer l'attractivité des pôles commerciaux existants ;
  - faciliter les mobilités sur l'ensemble du territoire :
    - ✓ encourager l'usage des transports en commun ;
    - ✓ organiser l'offre de déplacements autour des gares ;
    - ✓ développer les alternatives à la voiture individuelle ;
    - ✓ accélérer la transition vers des mobilités décarbonées ;
  - promouvoir le tourisme :
    - ✓ renforcer le tourisme de plein air et de bien-être ;
    - ✓ promouvoir le tourisme de mémoire, culturel et d'affaires ;
    - ✓ développer le tourisme industriel ;
    - ✓ faciliter l'accueil des touristes ;
    - ✓ affirmer le positionnement touristique ;
  - protéger nos espaces naturels, agricoles et forestiers :
    - ✓ réduire l'artificialisation des sols ;
    - ✓ protéger les espaces de nature ;
    - ✓ soutenir l'agriculture ;
    - ✓ protéger les espaces boisés ;
  - produire des énergies renouvelables dans le respect du cadre de vie :
    - ✓ mobiliser les énergies renouvelables disponibles ;
    - ✓ veiller à l'intégration harmonieuse des installations ;
    - ✓ associer les habitants et l'ensemble des acteurs ;
    - ✓ mettre en cohérence aménagement et réseaux énergétiques.

Vous trouverez en annexe le document scanné « La nouvelle feuille de route pour 2030 » qui précise les éléments ci-dessus. L'ensemble des documents est consultable à la Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement durable (DPCDD).

La gouvernance du SCoT a souhaité une très large participation des acteurs et a organisé de multiples réunions soit par thème soit de vision globale. Le Département a été très présent avec Monsieur Philippe Faivre, Vice-président en charge de l'Administration, des Finances et du Service Départemental d'Incendie et

de Secours, et Madame Martine Gimmillaro, Vice-présidente en charge des Collectivités et de l'Environnement, en charge du dossier et d'autres élus. La DPCDD en transversalité avec chaque direction a participé aux ateliers thématiques.

Tout au long de la démarche, le Département a pu, d'une part, faire valoir son expertise et, d'autre part, vérifier les cohérences pour l'articulation avec le « Plan Vosges Ambitions 2021 ». Ainsi, le partenariat a été très fructueux et Monsieur le Président du SCoT n'a pas manqué de souligner cet investissement lors de chaque réunion dans le territoire.

En conclusion, le SCoT des Vosges Centrales joue pleinement son rôle d'aménageur du territoire avec un schéma qui propose une vraie classification des enjeux territoriaux et des objectifs à atteindre. Le schéma révisé du SCoT des Vosges Centrales concorde en grande majorité avec le « Plan Vosges Ambitions 2021 ». Le Département a pu s'exprimer librement au fur et à mesure de sa construction.

### **Décision de la Commission permanente**

Vu le rapport n° 1 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide, à l'unanimité, de :

- approuver le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Questeur

Roland BÉDEL

Acte rendu exécutoire le 22 octobre 2018, depuis réception en Préfecture des Vosges le 22 octobre 2018 (référence technique : cec50e49cedc43e620e3603de9ceed21\_8150) et affichage ou notification le 22 octobre 2018.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.



RÉVISION  
DU SCOT  
DES VOSGES  
CENTRALES



LA NOUVELLE FEUILLE  
DE ROUTE POUR 2030



# UN PROJET COMMUN POUR LES 15 PROCHAINES ANNÉES

Approuvé une première fois en 2007, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Vosges Centrales est l'outil d'aménagement et de développement des 154 communes autour d'Épinal. Il a été mis en révision en 2014, afin d'intégrer de nouvelles communes et tenir compte des dernières évolutions économiques, sociales et réglementaires. Conçu en concertation avec les élus et les forces vives du territoire, le SCoT révisé porte une vision partagée du devenir des Vosges Centrales à l'horizon 2030.



Source : Le schéma de cohérence territoriale, élaboré par le conseil communautaire de l'agglomération d'Épinal, a été approuvé en 2007. Les données présentées dans ce schéma sont à titre indicatif et ne constituent pas une garantie de précision.

## LE PROCESSUS DE RÉVISION

- 14 - Évaluation du 1<sup>er</sup> SCoT - Lancement du diagnostic
- 15 - Définition des grands choix de développement dans le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables)
- 16 - Arrêt du projet (juin 2018) - Définition des objectifs dans le DOO (Document d'orientation et d'objectifs) et le DAAC (Document d'aménagement artisanal et commercial)
- 17 - Arrêt du projet (juin 2018) - Enquête publique (2<sup>e</sup> sem. 2018)
- 18 - Arrêt du projet (juin 2018) - Enquête publique (2<sup>e</sup> sem. 2018)
- 19 - Approbation du SCoT révisé (mars 2019) - Lancement de la 2<sup>e</sup> révision\*



## 2 AMBITIONS

### RENFORCER L'ACTIVITÉ DES VOSGES CENTRALES

Le projet du SCoT des Vosges Centrales vise en premier lieu à renforcer l'activité dans le territoire. Si les premières orientations principales portent sur les aspects économiques, elles s'articulent également autour de la population au-delà de ces enjeux. Ce projet a été conçu dans un esprit de concertation et de dialogue avec les élus, les entreprises, les associations, les citoyens et les touristes.

### ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

De façon durable, du vert, du soleil, le territoire dispose de nombreuses ressources naturelles tant de par sa situation géographique que de par ses objectifs de production d'énergies renouvelables fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (n° 789 du 17 août 2015). Le territoire dispose d'un potentiel important en matière d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, géothermie, biomasse, etc.). Ces ressources sont valorisées par la production d'énergie, ce qui permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

## 8 ORIENTATIONS

- 1. FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES
- 2. CONVOQUER LES VILLES ET LES BOURGS
- 3. AMÉLIORER LA QUALITÉ DES LOGEMENTS
- 4. STRUCTURER ET DYNAMISER LE CARRÉ
- 5. FACILITER LES MOBILITÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- 6. PROTÉGER NOS ESPACES PARTAGÉS, AGRICOLES ET FORESTIERS
- 7. PROMOUVOIR LE TOURISME
- 8. PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE RESPECT DU CADRE DE VIE

# FACILITER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

90% des emplois localisés dans le Sillon Mosellan

130 km<sup>2</sup> de zones dédiées pour accueillir les entreprises

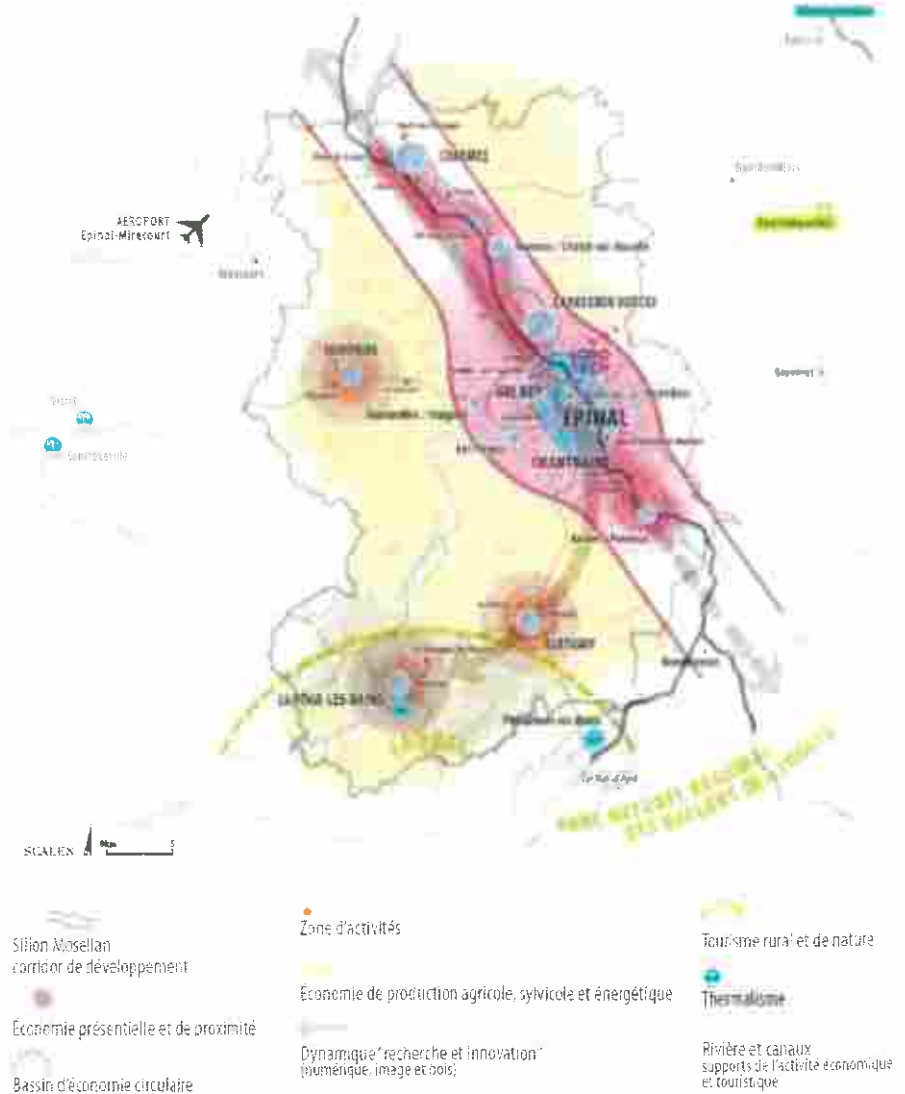
200 km<sup>2</sup> de friches industrielles et urbaines

La création d'emplois et le renforcement de l'attractivité économique du territoire constituent des priorités majeures pour les Vosges Centrales. À cette fin, le SCOT définit une stratégie d'accueil des entreprises, permettant de valoriser les savoir-faire du territoire et d'organiser une offre foncière lisible et qualitative, dans un souci de rentabilisation des investissements.

## OBJECTIFS

- **Positionner le territoire comme une terre d'innovations** dans des secteurs d'excellence, en confortant les savoir-faire industriels, agricoles et sylvicoles, en développant les filières bois, matériaux, énergies renouvelables et imagerie numérique, et en encourageant les démarches d'économie circulaire
- **Dynamiser les zones économiques existantes**, en valorisant les locaux et les terrains disponibles et en priorisant la réhabilitation des friches, avant d'urbaniser de nouveaux terrains
- **Aménager des sites économiques attractifs**, en améliorant leur accessibilité (y compris numérique) et en y développant des services et des aménagements adaptés aux besoins des entreprises et des salariés

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE





# CONSOLIDER LES VILLES ET LES BOURGS



de croissance démographique  
par an entre 2014-2030



logements à produire  
d'ici 2030

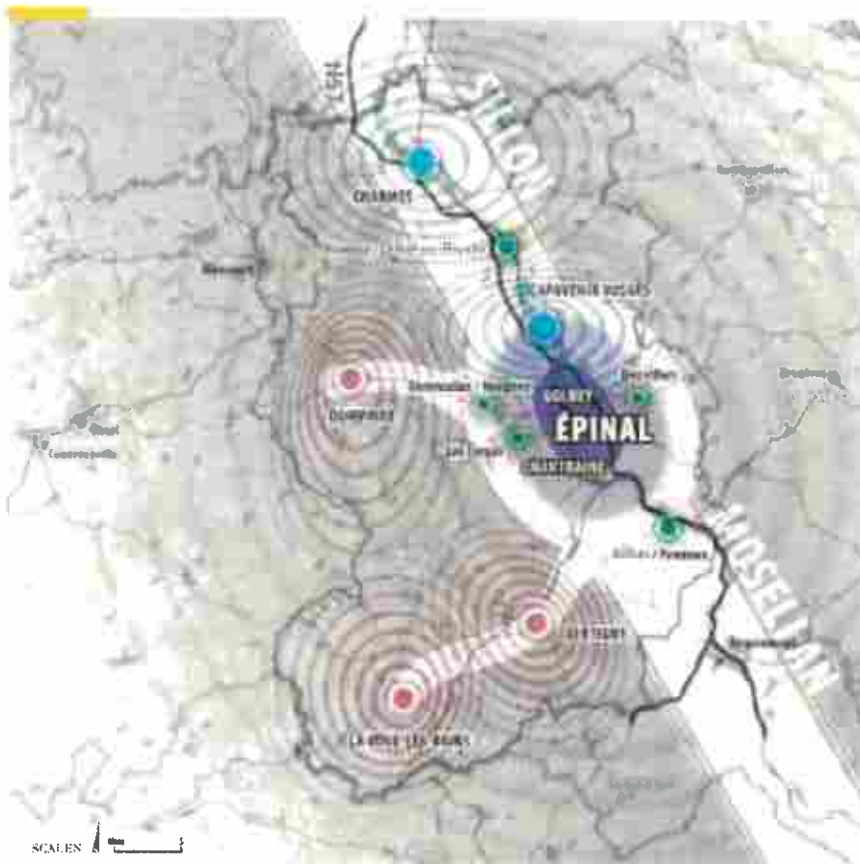


des logements construits  
entre 2006-2014 en  
dehors de l'armature



Le territoire des Vosges Centrales sera le lieu de vie de 121 600 habitants à l'horizon 2030. Pour répondre aux besoins des habitants et mutualiser les coûts des équipements et des services, le SCOT organise le développement du territoire autour d'un réseau de villes (appelé armature territoriale). L'objectif: mailler le territoire autour de centralités attractives et accessibles, afin qu'elles rayonnent et forment un bassin de vie avec les bourgs et villages situés à proximité.

## L'ARMATURE TERRITORIALE



## OBJECTIFS

- Organiser le développement autour des pôles de l'armature territoriale, en y localisant l'essentiel des nouveaux logements à créer sur la période 2014-2030
- Redynamiser les centres-villes et les cœurs de villages, en y maintenant les commerces, les services et les équipements existants et en renforçant leur attractivité résidentielle et touristique
- Favoriser la solidarité entre les communes urbaines, périurbaines, rurales et leurs groupements, pour la mutualisation des équipements et des services et l'offre d'équipements structurants



Pôle urbain central spinalien



Pôle relais urbain



Pôle relais rural



Pôle de proximité

# AMÉLIORER LA QUALITÉ DES LOGEMENTS

**150**  
ha de friches d'intérêt SCoT

**17%** de logements vacants

**4335**  
kWh de facture d'énergie par logement (moyenne 2014)

Afin de consolider l'armature territoriale et l'attractivité résidentielle des Vosges Centrales, le SCoT a défini un effort de 5 360 nouveaux logements à créer, notamment par la remise sur le marché de logements vacants. Le territoire présente en effet un gisement important de logements vacants et de friches urbaines, industrielles et commerciales à reconquérir. Il fixe également comme objectifs la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration de la qualité des bâtiments.

## OBJECTIFS

- **Reconquérir les friches et lutter contre la vacance**, en réalisant 30% des besoins en logements par la remise sur le marché de logements vacants
- **Prioriser le renouvellement urbain**, en localisant 80% des nouveaux logements dans l'espace urbain existant et les friches
- **Réduire de 20% les consommations d'énergie des logements d'ici 2030**, en rénovant massivement les logements énergivores et en construisant des bâtiments neufs performants (label BEPOS-Effinergie)
- **Aménager des nouveaux quartiers d'habitat durables**, en les localisant à moins de 500m d'un transport en commun et en recherchant des formes urbaines économes en foncier et en énergie

## LES SECTEURS D'HABITAT



- Pôle de Proximité
- Pôle Relais Rural
- Pôle Relais Urbain
- Pôle Urbain Central

Des objectifs de reconquête des logements vacants, définis par secteurs d'habitat

- Vallée de la Moselle - 10%
- Vallée de Dompaire - 40%
- Pôle urbain central et secteur de Châtenoy - 30%
- Secteur d'Épinal Sud - 30%
- Secteur d'Épinal Nord - 20%





# STRUCTURER ET DYNAMISER LE COMMERCE

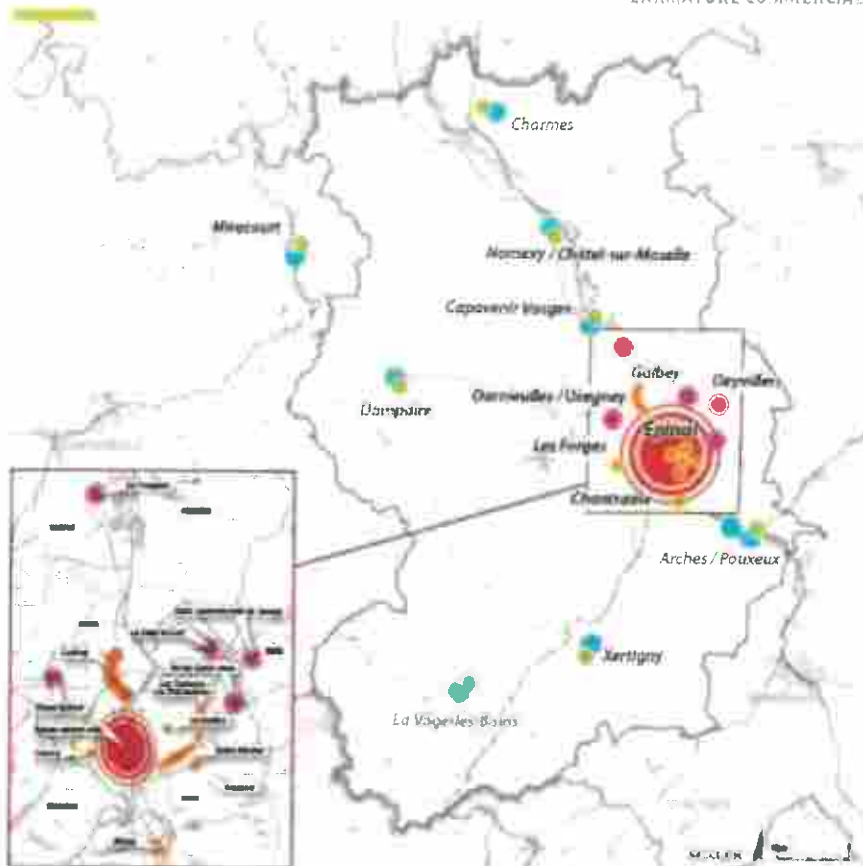
35% de l'offre commerciale  
du département

6% de surfaces  
commerciales alimentaires  
entre 2009 et 2014

17% de surfaces  
non alimentaires  
entre 2009 et 2014

La présence de commerces joue un rôle fondamental dans l'animation des quartiers, villes et villages. Malgré l'existence d'une offre équilibrée, une fragilisation du commerce de proximité s'observe dans certaines zones. C'est pourquoi le SCOT définit une stratégie visant à maintenir l'équilibre entre le commerce de centre-ville et de périphérie, et à redynamiser les pôles commerciaux les plus vieillissants.

## L'ARMATURE COMMERCIALE



En milieu urbain

- Pôle commercial de rayonnement métropolitain de centre-ville
- Pôle commercial de rayonnement métropolitain de périphérie
- Pôle commercial de quartier

En milieu périurbain et rural

- Pôle commercial en centre-ville / centre-bourg
- Pôle commercial de périphérie

## OBJECTIFS

- Polariser le développement commercial à venir**, en localisant l'activité commerciale future au sein des pôles de l'armature commerciale et en évitant l'éparpillement le long des principales artères
- Soutenir le commerce de proximité**, en donnant la priorité aux implantations dans les centres-villes (avant d'envisager la périphérie) et en favorisant les innovations en matière de logistique urbaine
- Renforcer l'attractivité des pôles commerciaux existants**, en créant des aménagements de qualité et en y facilitant les parcours des clients, les cheminements piétonniers et cyclables



# FACILITER LES MOBILITÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

**1000000** déplacements domicile-travail par jour sur le territoire

**85%** des actifs utilisent leur voiture pour aller travailler

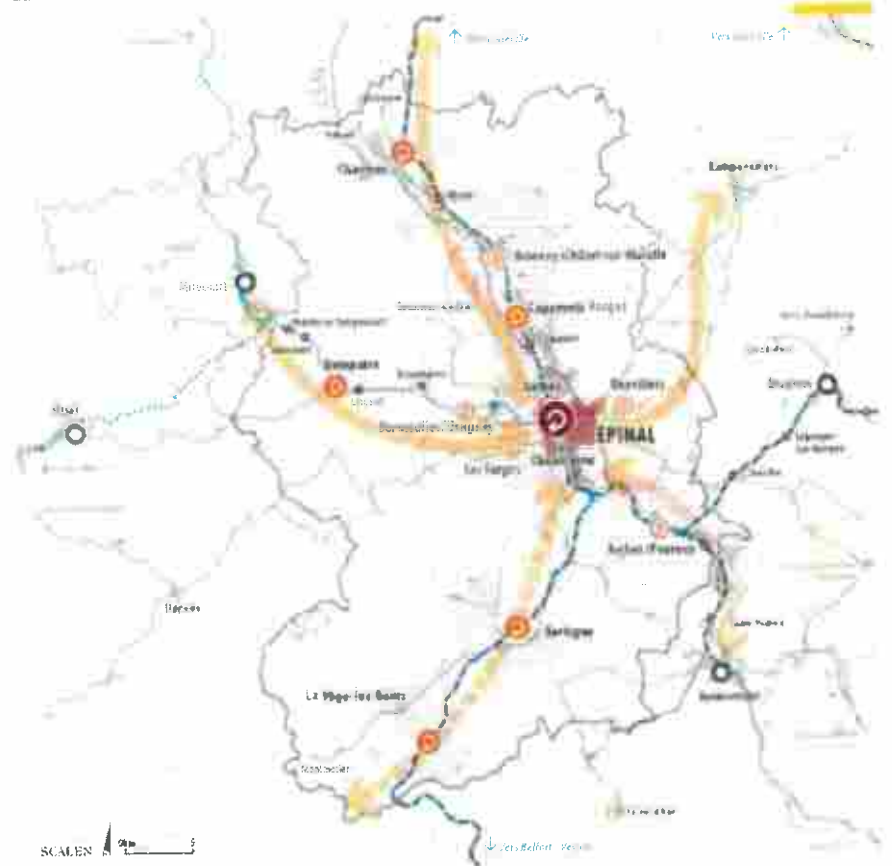
**11** million de voyageurs dans les gares du SCoT en 2016

Des grands réseaux de transport nationaux aux déplacements de proximité, la mobilité organise notre vie quotidienne : aller au travail, déposer les enfants à l'école, faire ses courses... C'est pourquoi le SCoT souhaite créer les conditions pour faciliter cette mobilité à toutes les échelles, en maillant efficacement le territoire et en encourageant les modes de déplacement durables.

## OBJECTIFS

- Encourager l'usage des transports en commun, par une meilleure coordination des offres existantes et en améliorant la desserte des principaux pôles de vie et d'activités (quartiers d'habitat, zones économiques, commerciales, touristiques et de loisirs)
- Organiser l'offre de déplacements autour des gares et les transformer en pôles d'échanges vers lesquels convergent les autres modes
- Développer les alternatives à la voiture individuelle, en encourageant l'autopartage et le covoiturage, en doublant le réseau cyclable d'ici 2030 et en aménageant des espaces publics propices à la marche
- Accélérer la transition vers des mobilités décarbonées, en déployant des stations de recharge pour les voitures électriques (obligatoire au-delà de 40 places de stationnement) et roulant au gaz

## LES TRANSPORTS EN COMMUN



- Réseau routier structurant
- Ligne TER
- Liaison routière TER Lorraine

Rabatement des autres modes de transport (marche, vélo, covoiturage, etc.) vers les gares TER et les pôles d'échanges

- Pôle d'échanges multimodal régional
- Pôle d'échanges multimodal relais
- Pôle d'échanges multimodal de proximité à renforcer
- Communes desservies par TER ou TER Lorraine

- Réseau LIVO (car, autopartage)
- Parcours de transports urbains (PTU) de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
- Voie à long terme

- Voie à intensifier à court terme
- Voie à long terme

# PROMOUVOIR LE TOURISME

4600

touristes en moyenne  
par an à la station thermique  
de Bains les Bains

700

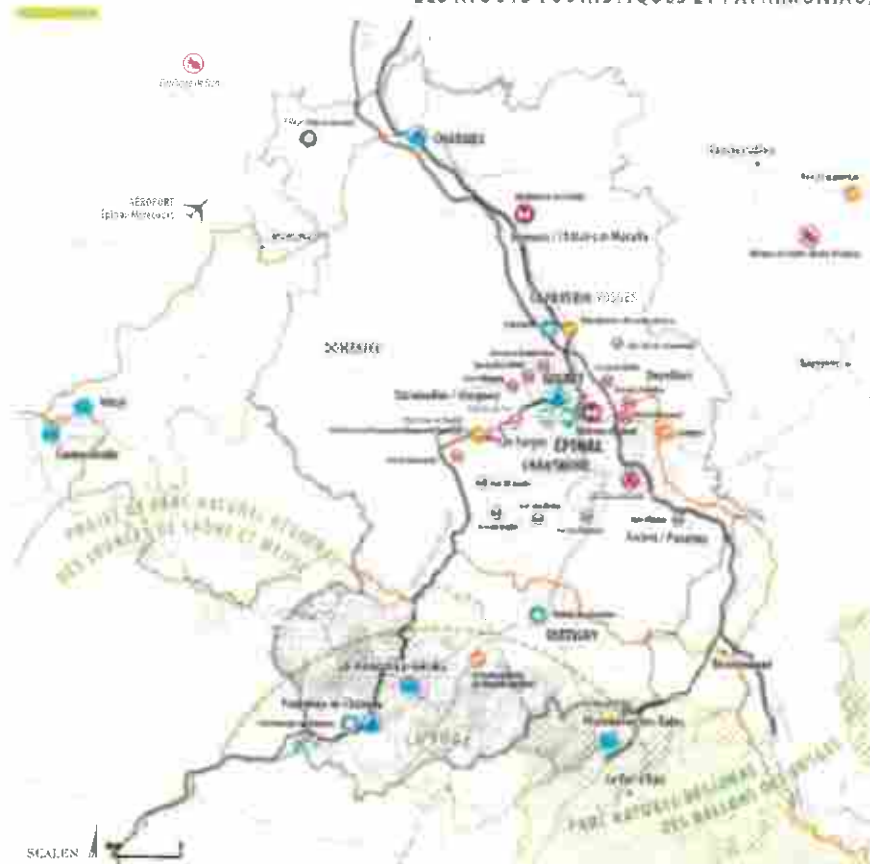
parcours de bateaux  
de plaisance sur  
le canal des Vosges

900

d'itinéraires VTT  
balisés en forêt

Doté d'un riche patrimoine naturel, paysager, architectural et historique, le territoire présente un potentiel touristique important qui s'articule autour de 4 points forts : l'eau, la forêt, la culture et les savoir-faire d'excellence de ses entreprises. À travers sa stratégie de protection et de valorisation des ressources du territoire, le SCoT soutient les actions visant à renforcer l'attractivité touristique sous toutes ses formes.

## LES ATOUTS TOURISTIQUES ET PATRIMONIAUX



## OBJECTIFS

- Renforcer le tourisme de plein air et de bien-être, autour du sport, du thermalisme et le canal
- Promouvoir le tourisme de mémoire, culturel et d'affaires, en lien avec la valorisation du patrimoine
- Développer le tourisme industriel et de découverte des savoir-faire des entreprises, en lien avec l'énergie et la transformation des friches industrielles
- Faciliter l'accueil des touristes, en encourageant la diversification et la montée en gamme de l'offre hôtelière et en facilitant les mobilités vers les sites touristiques et le déploiement du très haut débit
- Affirmer le positionnement touristique des Vosges Centrales, en coopérant avec les territoires voisins

Parc naturel régional (PNR)  
existant et projeté

Itinéraire de grandes randonnées

Veloroute Moselle-Saône  
(L'échappée Bleue)

Canal des Vosges + port de plaisance

Activités de plein-air

Ville et région thermales

Pays d'art et d'histoire

Principaux musées  
(de l'image à l'Art ancien et contemporain)

Château et forteresse  
(à Epinal / à Châtel)

Site historique

Édifice militaire





# PROTÉGER NOS ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

46% d'espaces agricoles

44% de forêts publiques et privées

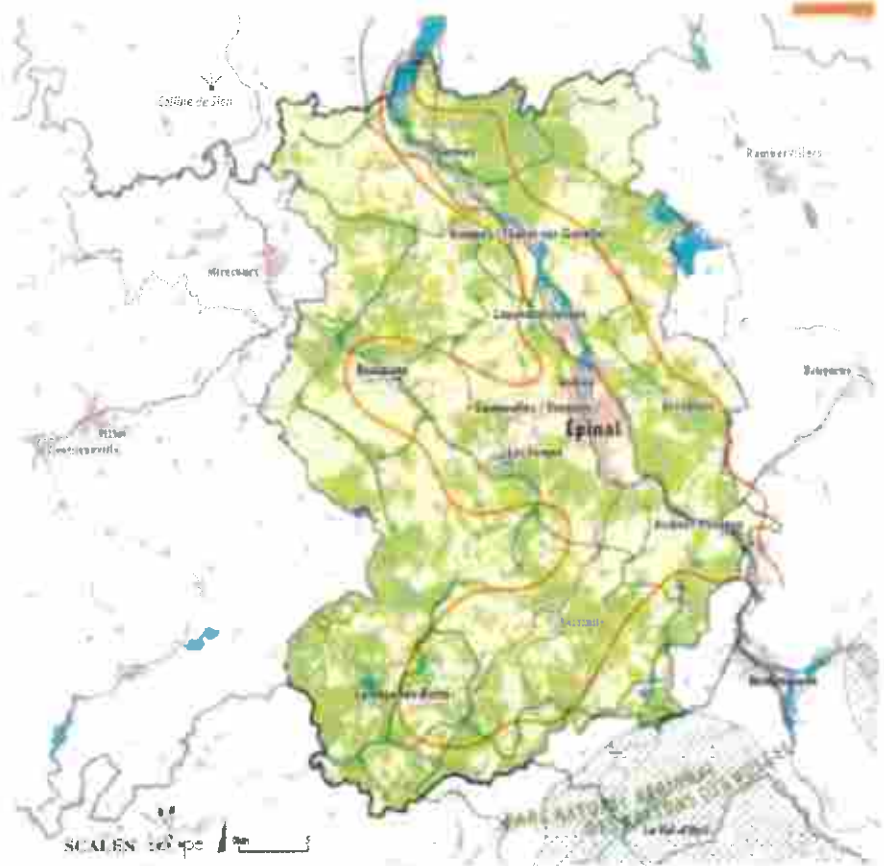
68ha artificialisés en moyenne par an entre 2001 et 2014, dont la moitié pour l'habitat

Le territoire possède une forte identité forestière, agricole et naturelle. Dans un contexte d'urbanisation et de changement climatique, le SCoT vise à préserver cette diversité, en assurant un équilibre entre les activités humaines et la préservation de la biodiversité. L'ambition : lutter contre le grignotage des terres par l'urbanisation, en divisant par 4 d'ici 2030 le rythme de l'artificialisation de terres agricoles, naturelles et forestières par rapport à la période 2001-2014.

## OBJECTIFS

- **Réduire l'artificialisation des sols**, en priorisant le renouvellement urbain sur l'extension et en limitant à 300 ha l'urbanisation des terres jusqu'en 2030
- **Protéger les espaces de nature remarquables** (réservoirs et corridors de biodiversité) et préserver la nature en ville au sein du Système vert (secteur où se croisent enjeux écologiques et urbains)
- **Soutenir l'agriculture**, en maintenant à 60 000 ha la surface agricole et en préservant l'agriculture dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression de l'urbanisation
- **Protéger les espaces boisés**, y compris les lisières forestières et les haies et les **bosquets** de moins de 4 hectares

## LA TRAME VERTE ET BLEUE



- Reservoirs de biodiversité (zones de refuge pour la faune et la flore)
- Principaux corridors écologiques (couloirs de circulation pour les espèces, reliant les réservoirs)
- Secteurs agricoles
- Système vert (espace où s'enchevêtrent enjeux écologiques et urbains)
- Zones artificialisées
- Trame bleue (milieu humide et cours d'eau)
- Infrastructures routières
- Voies ferrées
- Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales



# PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE RESPECT DU CADRE DE VIE

23

des besoins en énergie  
couverts par les EnR&R  
(en 2015)

4335

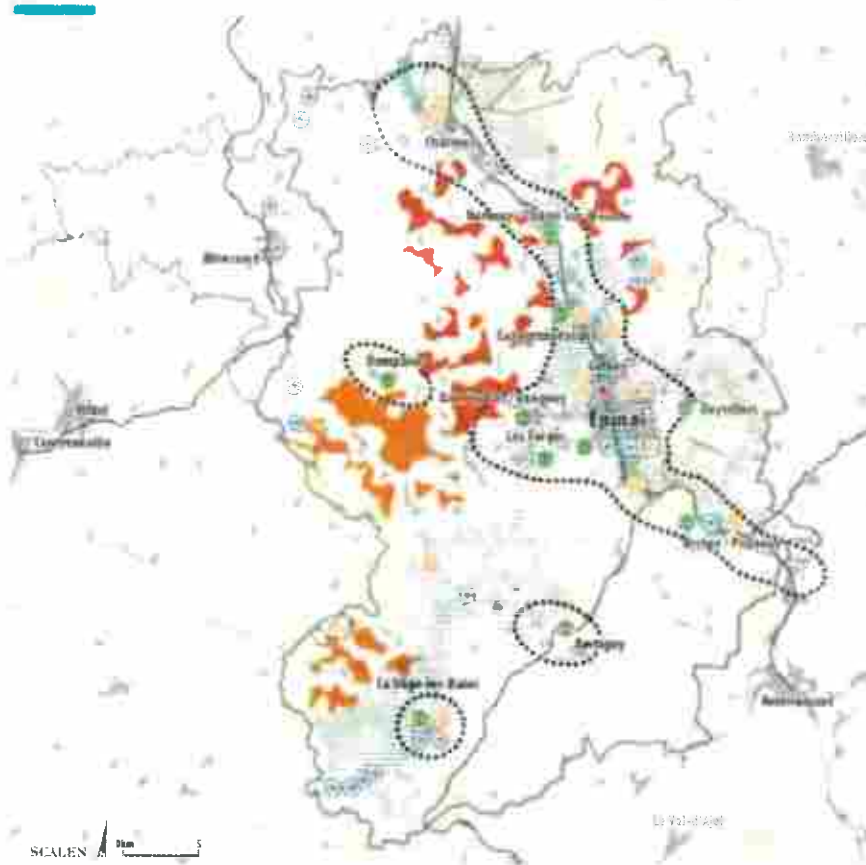
par an de facture énergétique  
pour les ménages (logement  
et déplacement)

6,2

du budget des  
communes consacré aux  
dépenses d'énergie

Le territoire dispose d'un potentiel important et diversifié en énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), susceptible de lui permettre de couvrir ses besoins en électricité, chaleur et mobilité et d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Pour relever ce défi, il est nécessaire de réduire les consommations d'énergie et d'augmenter progressivement la production en EnR&R du territoire, tout en veillant à limiter les impacts sur l'environnement et les activités humaines.

## LA STRATEGIE ÉNERGETIQUE



**Potentils d'approvisionnement en électricité**  
Solaire photovoltaïque sur toiture de bâtiments  
Éolien - sites possibles  
Éolien - potentialités dans le cadre de Jeupay  
Méthanisation agricole  
Hydroélectricité sur cours d'eau à barrage existant

**Potentils d'approvisionnement en chaleur et en gaz**  
Géothermie verticale ou horizontale (sur le territoire)  
Géothermie sur nappe d'eau souterraine  
Chaleur de récupération principalement industrielles  
Solaire thermique (chauffage, eau chaude, chauffage industriel)  
Biomasse agricole ★ Biométhane industriel  
Biométhane issu de la forêt privée, agro-forestière, résidu de triage et de valorisation, sous lignes électriques

## OBJECTIFS

- **Mobiliser les EnR&R disponibles**, tout en préservant les gisements dans la durée et en étudiant la reconversion des friches en sites de production énergétique
- **Veiller à l'intégration harmonieuse des installations** dans le cadre de vie, à l'échelle du territoire comme du bâti, et au sein des nouveaux quartiers et des zones d'activités et commerciales
- **Associer les habitants et l'ensemble des acteurs**, en favorisant l'émergence de projets participatifs et citoyens
- **Mettre en cohérence aménagement et réseaux énergétiques**, en conditionnant la création de nouveaux quartiers en fonction des capacités des réseaux existants

**Mobilité décarbonée**  
Bornes de recharge pour véhicule électrique  
Station d'avitaillement de gaz naturel pour véhicule (GNV)  
Maintien et renforcement du réseau de couverture possible de la ligne à câble électrique  
Actions favorisant l'économie d'énergie





RÉVISION  
DU SCoT  
DES VOSGES  
CENTRALES

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales  
4 rue Louis Meyer | 88190 Golbey | Tél. 03 29 32 47 96

[www.scot-vosges-centrales.fr](http://www.scot-vosges-centrales.fr)

